

4.0 crédits	30.0 h	1q	Ce cours bisannuel est dispensé en 2011-2012, 2013-2014, ...

Enseignants:	Christians Louis-Léon ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>Pour atteindre l'objectif fixé, l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - aura prioritairement comme objet de définir les régimes juridiques belges du fait religieux. - se référera, d'une part, à l'évolution des contextes culturels et arrière-plans religieux du droit belge et, d'autre part, aux différentes orientations contemporaines de ce droit, tant dans ses données législatives dans sa pratique administrative et ses argumentations judiciaires. - traitera de la condition juridique tant des convictions personnelles des individus que des institutions religieuses en droit privé comme en droit public.
Acquis d'apprentissage	<p>Au terme de cette activité, l'étudiant sera capable d'identifier les régimes juridiques des traditions et des pratiques religieuses en s'appuyant sur l'évolution du droit belge et sur l'analyse d'une régulation publique de la religion adaptée à une étude pluridisciplinaire des religions.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Interrogation orale classique.
Contenu :	<p>2011-2012</p> <p>Après une introduction et une mise à niveau de droit belge, seront présentés et discutés les grands traits du régime belge des cultes et organisations philosophiques reconnues, puis le régime des libertés individuelles de conscience et de religion. Dans une dernière partie, une question spéciale sera traitée au choix des étudiants.</p>
Autres infos :	Un portefeuille de documentation sera mis à disposition des étudiants.
Cycle et année d'étude :	> Master [120] en sciences des religions
Faculté ou entité en charge:	TEBI